



## DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

### ASSOCIATIONS SPORTIVES

**Nom de l'association :**

.....

**En plus du présent dossier à remplir, joindre les pièces suivantes :**

- Compte de résultat de l'année ou de la saison écoulée (remplir le document en page 6)
- Budget prévisionnel de l'année ou de la saison en cours (remplir le document en page 8)
- Dernier(s) relevé(s) de compte bancaire ou postal de fin d'année ou de saison
- Statuts de l'association (*si changement*)
- Liste des membres du bureau à jour (*si changement*)
- Attestation assurance RC de l'association
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal
- Contrat d'engagement Républicain de l'association (dernière page)

Ce dossier, dûment complété et accompagné des pièces indiquées ci-dessus, est à **retourner par voie postale ou à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie** avant le :

**15 décembre**

à l'adresse suivante :

[urba-vielocale@mairiemesanger.fr](mailto:urba-vielocale@mairiemesanger.fr)

**Mairie de Mésanger  
230 rue de la Vieille Cour  
44522 MESANGER**

**Les demandes accompagnées d'un dossier incomplet ou hors délais  
ne seront pas examinées.**

**Objet de l'association** : (indiquer dans le cadre ci-dessous l'objet de l'association, voir vos statuts)

**Coordonnées de l'association** :

Adresse du siège social : ... ..

.....

.....

Adresse postale : .....

.....

.....

Lieu d'activité : .....

.....

.....

Numéro de téléphone : .....

Numéro de télécopie : .....

Adresse électronique : .....

Président : .....

Adresse : .....

.....

.....

Numéro de téléphone : .....

**Adhérents / licenciés :**

	+ de 18 ans		- de 18 ans		Total
	Mésanger	Hors Mésanger	Mésanger	Hors Mésanger	
Hommes					
Femmes					

**Adhérents non licenciés :**

	+ de 18 ans		- de 18 ans		Total
	Mésanger	Hors Mésanger	Mésanger	Hors Mésanger	
Hommes					
Femmes					

**Répartition géographique des adhérents**

		Nombre	Sous Total	Total
MÉSANGER				
Communes COMPA	Pouillé les Côteaux	.....	.....	.....
	La Roche-Blanche	.....		
	Teillé	.....		
	Ancenis - Saint-Géréon	.....		
	Couffé	.....		
	Vair sur Loire	.....		
	Pannecé	.....		
	Autres à préciser	.....		
	.....	.....		
.....	.....			
Extérieurs COMPA		.....		

**Encadrement bénévoles**

NOM-Prénom	Fonction exercée	Rémunéré		Montant indemnité annuelle	Nombre d'heures		Diplôme (copie à joindre)
		Oui	Non		Par an	Par semaine	

### Encadrement salarié

NOM-Prénom	Fonction exercée	Montant salaire annuel	Nombre d'heures		Type de contrat	Diplôme (copie à joindre)
			Par an	Par semaine		

### Indiquer les animations pour lesquelles vous étiez seuls organisateurs :

Sur la commune	Dates	Nom de l'animation	Public estimé
A l'extérieur de la commune	Dates	Nom de l'animation	Public estimé

### Niveaux de compétition :

Départemental

Nombre d'équipes :

National

Nombre d'équipes :

Mondial

Nombre d'équipes :

**Utilisation des services de la commune à titre gracieux :**

Type d'aides	Descriptif	Nombre de fois dans l'année
Mise à disposition des locaux communaux		
Prêt de matériel		
Utilisation des services Employés communaux		
Autres		

## Compte de résultat de l'année ou de la saison écoulée

« Bilan global pour toutes vos manifestations »

RECETTES		DEPENSES	
Cotisations des membres – à détailler selon les âges		Fédérations (à détailler)	
		Frais de communication	
Partenariat (sponsoring, mécénat)			
		Indemnités (à détailler)	
Subventions (préciser l'origine) :		Salaires	
-			
-		Frais de déplacement	
-			
Subvention 2020 de la Commune			
-		Matériels (achat, entretien) – facture à joindre	
-			
Autres recettes (à préciser) :			
-			
-		Autres (à préciser) :	
		-	
		-	
<b>TOTAL 1</b>		<b>TOTAL 1</b>	
Fêtes, manifestations, bars, tombolas...		Fêtes, manifestations, bars, tombolas...	
Droits d'entrée		Frais de location pour organisation	
<b>TOTAL 2</b>		<b>TOTAL 2</b>	
<b>DEFICIT</b>		<b>EXCEDENT</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b> (total 1 + total 2 + déficit)		<b>TOTAL GENERAL</b> (total 1 + total 2 + excédent)	

Rappel : le total général des recettes doit être équilibré avec le total général des dépenses

**« Bilan global pour chacune de vos manifestations »**

(1 compte de résultat par manifestation, prévoir de faire des copies)

Manifestation : .. .. .

RECETTES		DEPENSES	
Cotisations des membres – à détailler selon les âges		Fédérations (à détailler)	
		Frais de communication	
Partenariat (sponsoring, mécénat)			
		Indemnités (à détailler)	
Subventions (préciser l'origine) :		Salaires	
-			
-		Frais de déplacement	
-			
Autres recettes (à préciser) :		Matériels (achat, entretien) – facture à joindre	
-			
-		Autres (à préciser) :	
		-	
		-	
TOTAL 1		TOTAL 1	
Fêtes, manifestations, bars, tombolas...		Fêtes, manifestations, bars, tombolas...	
Droits d'entrée		Frais de location pour organisation	
TOTAL 2		TOTAL 2	
DEFICIT		EXCEDENT	
TOTAL GENERAL (total 1 + total 2 + déficit)		TOTAL GENERAL (total 1 + total 2 + excédent)	

Rappel : le total général des recettes doit être équilibré avec le total général des dépenses

## **Budget Prévisionnel**

Prévisions de votre budget pour la période de votre activité (année civile N+1 ou année scolaire N/N+1)

<b>RECETTES</b>		<b>DEPENSES</b>	
Cotisations des membres – à détailler selon les âges		Fédérations (à détailler)	
		Frais de communication	
Partenariat (sponsoring, mécénat)			
		Indemnités (à détailler)	
Subventions (préciser l'origine) :		Salaires	
-			
-		Frais de déplacement	
-			
Subvention demandée à la Commune			
-		Matériels (achat, entretien) – facture à joindre	
-			
Autres recettes (à préciser) :			
-			
-		Autres (à préciser) :	
		-	
		-	
<b>TOTAL 1</b>		<b>TOTAL 1</b>	
Fêtes, manifestations, bars, tombolas...		Fêtes, manifestations, bars, tombolas...	
Droits d'entrée		Frais de location pour organisation	
<b>TOTAL 2</b>		<b>TOTAL 2</b>	
<b>DEFICIT</b>		<b>EXCEDENT</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b> (total 1 + total 2 + déficit)		<b>TOTAL GENERAL</b> (total 1 + total 2 + excédent)	

Rappel : le total général des recettes doit être équilibré avec le total général des dépenses



## CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DE L'ASSOCIATION ou FONDATION : \_\_\_\_\_

Ce contrat est conforme aux dispositions du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État.

L'article 5 de ce décret impute à l'association ou à la fondation, les manquements aux engagements souscrits, commis par ses dirigeants, salariés, membres, et bénévoles.

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifie que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'État. Ainsi, l'association ou la fondation

« s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découle la liberté de se réunir, de manifester et de création.

### ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

### ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

### ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

### ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

### ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

### ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

### ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à ....., le .....

NOM, PRÉNOM et SIGNATURE du président de l'association ou de la fondation :

**Pour l'année prochaine, quels sont vos projets d'auto-financement :**

Sur la commune

A l'extérieur de la commune

---

**MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITEE**

**Argumentation de votre demande :**

---

**Ne pas oublier les signatures obligatoires**

Signature du Président  
Prénom NOM

Signature du Trésorier  
Prénom NOM